

SOLIDARITÉ

Solidarité Paysans a accompagné 331 personnes en Auvergne en 2025

En 2025, l'association Solidarité Paysans en Auvergne a accompagné 270 agriculteurs et agricultrices en difficulté, révélant des défis persistants mais aussi des succès dans la préservation des exploitations.

En 2025, Solidarité Paysans en Auvergne (SPEA) a mené 270 accompagnements, touchant 331 personnes au total. Parmi elles, 38% étaient installées depuis moins de 10 ans, un chiffre qui interroge sur les vulnérabilités précoces des jeunes agriculteurs. Près de la moitié des personnes accompagnées avaient toutefois entre 40 et 54 ans, tandis que les femmes représentaient 28 % des accompagnements.

L'élevage, secteur dominant en Auvergne, représente 70 % des accompagnements, avec un impact marqué des épizooties récentes. Les surfaces des fermes accompagnées, en moyenne 56 hectares, sont proches de la moyenne régionale, mais 47 % d'entre elles ont moins de 50 hectares, révélant la fragilité des petites structures. Les difficultés rencontrées par les exploitations accompagnées sont majoritairement liées à la conjoncture économique (61 % des interventions liées au traitement de la dette), aux événements climatiques (52 %), aux problèmes de santé (38%) et aux conflits familiaux et juridiques.

Un réseau solide pour une action renforcée

« Nous avons une augmentation constante du nombre d'exploitations sociétaires en difficulté. Les raisons sont multiples, de l'économie à la mésestime entre associés, en passant par la technique et la maladie », souligne Georges David, coprésident de l'association.

Les dossiers à suivre sont de ce fait de plus en plus complexes.

Malgré tout, Solidarité Paysans a su adapter ses interventions, en combinant un soutien technique, humain, administratif et juridique. La centaine de bénévoles ainsi que les 7 salariés de l'association sont régulièrement formés, avec des sessions sur l'écoute active, la gestion des conflits, ou encore les risques psychosociaux.

« La formation régulière auprès de professionnels est essentielle pour donner le meilleur à la personne accompagnée mais aussi, pour nous bénévoles, acquérir de l'expérience. »

L'association a été reconnue en 2025 comme conciliateur de justice par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

Elle s'attache cependant à renforcer davantage encore ses partenariats

Zoom sur...

3114 : souffrance, prévention du suicide

Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, si vous voulez aider une personne en souffrance, vous pouvez contacter le numéro national de prévention du suicide, le 3114, gratuit, 24h/24, 7j/7. Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, sera à votre écoute.

Agri'écoute : en cas d'urgence pour vous ou un proche

Agri'écoute est un service d'écoute en ligne. Il est à votre disposition par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou par tchat sur agriecoute.fr. Accessible à tout moment, il permet de dialoguer par tchat ou téléphone de façon confidentielle avec un professionnel. En cas d'extrême urgence, contactez le 15 ou le 112 (depuis un portable).

Le service conseil d'entreprise de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Les conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture proposent la réalisation d'audits, de conseils adaptés ou encore un soutien administratif pour les exploitations en difficulté (économiques, sociales...). 04 73 44 45 46.

Solidarité Paysans en Auvergne

L'équipe salariée et bénévole de Solidarité Paysans En Auvergne est à l'écoute des agriculteurs en difficulté. Ils accompagnent les demandeurs dans leur recherche de solutions les plus appropriées à leur situation (négociation avec les créanciers, demande de RSA, accompagnement dans une conciliation amiable ou une procédure judiciaire pour traiter durablement l'endettement, etc) et lors des rencontres auprès des structures du monde agricole, judiciaire et social. 04 73 14 36 10.

M.Comte



L'association a fait appel en 2025 à 4 élèves de BTS pour concevoir un livret d'accueil à destination des bénévoles. Solidarité Paysans recherche d'ailleurs des volontaires pour renforcer son équipe.

avec des acteurs locaux comme les Chambres d'Agriculture et les services de l'État. Plusieurs bénévoles ont d'ailleurs rejoint le réseau Sentinelles de la MSA Auvergne pour se former au repérage et à l'orientation des agriculteurs en situation de mal-être.

TÉMOIGNAGE

« Je vais de l'avant », quand le redressement judiciaire permet à un éleveur de rebondir

Jean-Baptiste, éleveur dans l'Allier, a frôlé la faillite avant de renaitre grâce à l'accompagnement des bénévoles de Solidarité Paysans et à sa propre résilience.

Jean-Baptiste, éleveur allaitant dans l'Allier, se souvient encore de l'angoisse qui l'a submergé après la dissolution de son Gaec. « Je me suis retrouvé seul à gérer 200 hectares et un cheptel, sans expérience, avec un problème sanitaire en plus. » En 2021, la situation devient critique. « La compta était catastrophique, les dettes s'accumulaient, témoignait-il. Je vendais mes bêtes avant l'heure pour avoir de la trésorerie. J'avais l'impression de travailler pour rien. » L'éleveur s'est toujours contraint à payer en priorité ses crédits bancaires mais plus le temps passait, plus sa dette fournissait devenait écrasante. Lors d'une manifestation agricole, il évoque ses difficultés auprès d'un collègue agriculteur qui lui conseille de faire appel à Solidarité Paysans.

L'engrenage des dettes : "On se sent coupable avant même d'entrer au tribunal"

Claude, bénévole de l'association, se souvient de leur première ren-

L'association a bénéficié du soutien financier de nombreux partenaires, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS, la DRAAF, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Cantal et des collectivités locales (17 communes de communes et 43 communes), ainsi que de fonda-

tions et d'autres partenaires (Crédit Agricole, MSA Auvergne, Groupama...). Ces soutiens permettent de lutter contre l'isolement des agriculteurs, de renforcer la prévention des difficultés et d'assurer la gratuité de l'accompagnement.

Mélodie Comte

contre. « Ce qui nous a interpellés, c'est qu'il avait tous les atouts : un cheptel en bon état, des surfaces, des fondamentaux solides mais il était étouffé par le manque de trésorerie et cette dette fournisseurs. » Le redressement judiciaire s'impose comme unique solution pour tenter de redresser la situation. Une démarche que Jean-Baptiste a vécue comme une douloureuse épreuve. Aujourd'hui encore, face aux adhérents de l'association réunis en assemblée générale, il la décrit comme « horrible (...) ces gens en blouse noire au tribunal, on se sent coupable dès qu'on arrive. »

Rebondir : "Aujourd'hui, je vends mes bêtes au bon poids, et je respire"

Avec l'aide de Claude et d'Anne-Laure, salariée à l'association, un budget prévisionnel est reconstruit. « On a prouvé au tribunal que l'exploitation pouvait être rentable », explique Claude. Grâce à des avances de trésorerie accordées par sa coopérative et un

Un témoignage qui rappelle que derrière les chiffres, il y a des hommes, des femmes, et des mains tendues.

Mélodie Comte